Auction.

WHITING.
Jewelry.

Bank & Company's Notices.

CARROLLTON BANK.

NOTICE—Proposals will be received for the construction and putting up of a fence to enclose part of the Rail Road running through Tivoli [illegible] the work to be done in conformity with an order of the second municipality, and to be approved by the surveyor of the same; application to be made at the Banking House, within ten days from [illegible]

JOHN NICHOLSON, Cashier.

feb 22

Citizens Bank of Louisiana.

New Orleans, 15th Feb. 1838.

THE Board will in future meet on every Wednesday and Saturday evening. Offers for discount will be received on those days only until 1 o'clock P. M. By order of the Board,

J. B. PERRAULT, Cashier.

feb 16

Union Bank of Louisiana.

New Orleans, February 10, 1838.

THIS institution is checking at sight on Philadelphia.

feb 10

Commercial Bank of New Orleans.

New Orleans, January 10th 1838.

THIS INSTITUTION is purchasing Exchange on New York and Philadelphia.

GEO. O. HALL, Cashier.

jan 11

COMMERCIAL BANK,

New-Orleans, February 5th, 1838.

NOTICE is hereby given to the Stockholders of this institution, that an election for eleven Directors, to serve for one year, will be held at the Banking House, on Thursday, the 8th March next, between the hours of 10 A. M. and 2 P. M.

G. O. HALL, Cashier.

feb 6

NOTICE—Agreeably to the 1st section of "An Act approved on the 22d March, 1821, entitled an act relative to the Assessors of the Parish of Orleans," Notice is hereby given to the inhabitants of the city and parish of Orleans, that the eighteen persons hereafter named, were appointed to perform, agreeably to law, the duties of State Tax Assessors in their respective districts, viz:

For the 1st District, beginning at the Levee, following Orleans st and Canal Girod, running down to the cemetery line, in the rear following said limit to Canal st and running on Canal st to the Levee.

Messrs P. HENO,
J. R. SAILLARD,
M. BOCK.

For the 2d District, beginning at the Levee, following Orleans st and Canal Girod, running down to the boundary line of Griffon's plantation; following said line easterly to Bayou road; running up the Bayou road to Plauche st, following said Plauche st to the prolongation of Esplanade st, and running said Esplanade st to the river Mississippi.

Messrs J. M. GRAS,
F. LAFARGUE,
P. A. ROUSSEAU.

For the 3d District, comprising suburb Marigny from Esplanade st down to the inferior limit, and from the river to the limit between said suburb and Gentilly [illegible]

Messrs GERMAIN PLESSY,
F. LEBLANC,
J. QUERRE.

For the 4th District, comprising Bayou St. John [illegible], beginning at Griffon's plantation and Plauche st, Bayou St. John, lower end of said Bayou Gentilly, [illegible] the left bank of the river Mississippi, beginning at the inferior limit of suburb Marigny to Fisherman's Canal, to the interior limit of Desseles' plantation.

Messrs H. CANTRELLE,
B. CORNU,
L. BERNOUDY.

For the 5th District, comprising suburb S. Mary from Canal st to Delord st, and Tivoli Canal, beginning at the river to the limit of the parish in the rear.

Messrs J. D. FINK,
W. H. WHEATON,
GEO. ASBRIDGE.

For the 6th District, comprising all the upper suburbs, beginning at Delord st to the Nuns' suburb, and the river to the limit of the parish in the rear.

Messrs J. D. ROSENDA,
S. KIBOURG,
F. LAYET.

New Orleans, March, 3d, 1838.

CHARLES MAURIN, Judge of the Parish.

march 5

GOSHEN BUTTER—30 kegs, landing from ship Alabama, and for sale by
ROBT. H. WHITE, 34 Gravier st.
march 5

BALTIMORE GIN & NAILS—25 bbls Baltimore Gin; 200 casks Nails, landing from brig Orchinect, and for sale by
ROBT. H. WHITE, 34 Gravier st.
march 5

COLT'S COTTON DUCK—20 bales Colt's Cotton Duck; 2 bales Cotton Twine, in store and for sale by
ROBT. H. WHITE.

WESTERN BUTTER—100 kegs landing and for sale, by
ROBT H WHITE, 34 Gravier street.
march 5

BUTTER—250 kegs western butter landing and for sale by
ROBT H WHITE, 34 Gravier st.
mar 5

WINE—150 Quarter casks sweet Malaga wine for sale by
ROBT H WHITE, 34 Gravier st.
mar 5

SPERM CANDLES—200 boxes New Bedford Sperm Candles, assorted sizes, landing from ship [illegible], from Boston, and for sale by
ROBT. H. WHITE, 34 Gravier st.
march 5

BOSTON NAILS—300 kegs, landing from ship Boston, and for sale by
ROBT. H. WHITE, 34 Gravier st.
march 5

OIL—3000 gallons pure winter strained sperm oil, in store and for sale by
ROBT H WHITE, 34 Gravier st.
mar 5

SOAP—150 boxes J Gould's No 1 soap, in store, and for sale by
ROBT H WHITE, 34 Gravier st.
mar 5

LEAF LARD—147 kegs Leaf Lard in store, and for sale by
R. GRONING & CO.
mar 3

WHISKEY—300 bbls in store, for sale by
G. DORSEY, 44 New Levee.
mar 3

CORN MEAL—150 bbls kiln dried in store, for sale by
G. DORSEY, 44 New Levee.
mar 3

$600 REWARD.

MAIL ROBBERY AND MURDER.

BY yesterday's Express Mail from Mobile, intelligence was received of the robbery of the ordinary mail, near Stockton, Alabama, and the murder of the carrier, on the evening of the 19th instant. In order that crimes so atrocious may be punished as their enormity deserves, I hereby offer a reward of *SIX HUNDRED DOLLARS* to any person or persons who may procure the arrest and conviction of the robbers and murderers, or any of them.

Post Office Department, Jan. 27, 1838.

AMOS KENDALL.

PERSONS who forwarded Money or Drafts by the Northern Mails of the 17th and 18th January last, which were robbed, will please furnish the Postmaster with a description of the same.

Post Office, New Orleans, 7th Feb. 1838.

feb 8—3t

FOUNDRY OF N. ORLEANS.

THE Subscriber has constantly on hand grate bars of all dimensions, at 5 cents a pound, as well as pipes, cogwheels and columns of all sizes at eight cents a pound.

Orders will be executed at the same price.

feb 10—1m3aw THEODORE VAURIGAUD.

ORLEANS HOTEL.

The subscriber, proprietor of the ORLEANS HOTEL, in Chartres street, has recently made such arrangements in his establishment and deduction in his charges, that he is warranted to say that the private table reserved for ladies and families, and the table one for gentlemen, are conducted in a manner equal if not superior to similar establishments in New Orleans.

All the comforts and conveniences which can possibly be afforded to families residing or visiting a hotel in New Orleans, are found in his establishment, and gentlemen boarders or lodgers are similarly accommodated. His unremitting care and resources are devoted to the care, superiority and excellency of his hotel.

The celebrity which the ORLEANS HOTEL has acquired while under his management, may serve as a guarantee for its future successful exertions.

Orleans Hotel, January 26, 1838.

ROBT. RUDDOCK.

jan 27—3m

PARISH OF JEFFERSON—Court of Probates—Succession of Sylvester Gibbs Clark—Notice is hereby given to all whom it may concern, to show cause within ten days, why the account presented by A. Belden, testamentary executor, should not be approved and homologated.

F. DUGUE, Judge.

feb 26

PARISH OF JEFFERSON—Court of Probates—Succession of Thomas P. Butler deceased—Notice is hereby given to all whom it may concern, to show cause within ten days from the date hereof why the account presented by Joseph Butler administrator of said succession should not be approved and homologated, and the funds in his hands be ordered to be paid according to said account.

F. DUGUE. feb 26

MAYORALTY OF NEW ORLEANS.

THE price of fresh flour being this day $7 00 per barrel, according to the tariff, bakers must give during the ensuing week commencing Monday, March 5th, 39 ounces of bread for a bit. The loaves which sell at one bit for three loaves, are required to weigh 25 per cent more, that is to say 48 ounces.

New Orleans, March 3, 1838.

D. PRIEUR, Mayor.

mar 3

MOLASSES—94 barrels in good order, landing from the steamer Washington and for sale by
DEVEZIN & DOSSAT, 24 Gravier st.
march 3

THE Subscriber will lease the Cotton Press, known as the "Union Press" for the unexpired term of the lease, say ten years. For terms which will be liberal, apply to

HAGAN, NIVEN & Co. 61 Camp street.

feb 21—1m

IN STORE AND FOR SALE by the Undersigned, White Wine, in tierces; Red Wine, casks and half casks; white and red Wines in cases; Brandy Cherries; assorted Brandy Fruits; Sofa [illegible]; Netting; Cordage; Sardines in oil; Cognac Brandy, Champaign do; Annisette; superfine Olive Oil [illegible]; assorted Cordials; Orange Flower Water; White Vinegar; Champaign Wine; French [illegible]; Bombazines.

A. ST. GEORGES.

march 5

SITUATION WANTED by a young man from the North, as BAR KEEPER in a respectable Hotel or Restaurat, being well acquainted with the [illegible] business. Good references will be given, if required. A letter left in the Post Office, directed to F O T, will receive immediate attention.

march 3

NOTICE—The creditors of the estate of the late Madam Clemence Roquigny, widow of Mr Joseph Rabassa, are requested to present within ten days from this date, the amount of their claims, signed and sworn, at the notarial office of Felix de Armas, Esq. No. 150 Royal street, the last appointed testamentary executor of the deceased.

march 3 4t aod

THE subscriber being about to absent himself informs all persons to whom he may be indebted, to present their accounts at No. 247 Royal street, from 9 o'clock A. M., till 3 P. M., where he will be to pay them immediately.

He also informs all those who owe him, to call at the same place and settle with him if they want to [illegible]

feb 26—6t L. G. SASSINOT.

LEECHES.

60,000 LEECHES OF ALL SIZES.

RECEIVED per last arrivals, of the first choice, at 25 cents a piece, for sale at No 26, Barrack, street, between Condé and Levee.

dec 8 6m

BRINOCHE BROTHERS, No. 158 Royal st., corner of Toulouse, have the honor to inform the Ladies of N Orleans, that they have just received a large assortment of fancy articles, such as silks, shawls, linens, jaconet muslins, black ginghams, and other articles for mourning, which they offer for sale at very moderate prices.

feb 15

L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général, de la Première et de la Troisième Municipalité.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 7 MARS 1838.

POUR GOUVERNEUR:
A. B. ROMAN.

Extrait de la séance du Sénat du 6 février 1835.

"Résolu que le Sénat de l'Etat de la Louisiane, approuve les mesures générales de l'administration de l'ex-gouverneur A. B. Roman, et qu'il emporte avec lui, en quittant sa place, le souvenir des membres du Sénat."

"Résolu que le président du Sénat soit invité à envoyer une copie de ces résolutions à M. Roman."

Extrait de la séance de la Chambre des Représentans du 3 février 1835.

"Résolu par la Chambre des R. présentans de l'Etat de la Louisiane que l'administration du gouvernement de l'Etat, par l'ex-gouverneur A. B. Roman, a été marquée par la sagesse et la fermeté, et par un zèle judicieux et infatigable pour le service public; que dans l'exécution des lois il a montré fidélité, et dans les grandes et importantes commissions qu'il a faites, il a manifesté impartialité et un grand égard pour les vrais intérêts de l'Etat, et qu'il se retire avec une entière approbation de cette Chambre pour sa conduite officielle, et avec leur estime et égard personnels."

"Résolu que l'orateur de la Chambre transmette à l'ex-gouverneur Roman, copie de ces résolutions."

Représentant du 1er. District au Congrès
JOHN SLIDELL.

Pour Recorder de la 1re. Municipalité.
PAUL BERTUS.

Pour Recorder de la 3me. Municipalité.
J. R. BERTRAND.

Communiqué.

L. U. Gaiennié sera soutenu à la prochaine élection pour la place de Maire par les votans indépendans des

TROIS MUNICIPALITES.

☞ Mr. CHARLES GENOIS sera soutenu à la prochaine élection de Maire de la ville de la Nouvelle-Orleans, par un

GRAND NOMBRE DE VOTANS,
DES TROIS MUNICIPALITES.

DE L'ASSEMBLEE DE LUNDI.

L'assemblée populaire qui a eu lieu lundi à la rotonde de la Bourse de Cité, a offert un concours de circonstances remarquables; et, tant par le nombre des citoyens présens, que par la variété d'opinions connues, on pouvait juger qu'il était question des intérêts positifs du pays et non d'une manifestation d'esprit de parti. Les noms de Démocrates et de Whig n'ont pas même été proférés, ni dans les discours prononcés, ni dans les acclamations qu'ils ont produites; Le Veto seul du gouverneur occupait les esprits; et chacun, oubliant les oppositions systématiques, n'embrassait la question que dans ses rapports directs avec la prospérité de la Louisiane.

Le Veto sévèrement jugé, a été considéré comme le résultat d'une versatilité peu convenable dans un homme aussi haut placé qu'un gouverneur; et les orateurs, rapprochant le message du 11 de décembre de celui du 1er. de mars, ont fait ressortir tout le désaccord de ces deux documens, tant dans le doctrine que dans l'expression. Ils en ont tiré des conséquences défavorables au jugement du gouverneur, et beaucoup de personnes, faisant coïncider l'époque du veto, avec celle de la lettre par laquelle le parti Whig priait M. White de se porter pour candidat à la représentation de la Louisiane au congrès, en ont tiré une conclusion fort opposée à l'opinion que l'on s'était faite jusqu'ici de l'indépendance, et du désintéressement de S. E. Quoiqu'il en soit, l'assemblée de lundi nous semble l'expression énergique de l'esprit public et nous ne saurions, quant à nous, mettre en doute, [illegible] celle de la grande majorité des citoyens. C'était pour nous un beau spectacle qu'une réunion de PLUS DE 1500 PERSONNES concourant de leur vote aux résolutions qui, tout en désapprouvant l'acte du gouverneur, tout en le marquant du sceau de la réprobation populaire, n'en ont pas moins conservé le calme et la dignité convenables à une population éclairée, et à un concours de citoyens généralement connus par leur respectabilité. C'est un grand triomphe pour l'assemblée générale dont les efforts, appréciés par une masse si considérable de citoyens, reçoit sa récompense dans une manifestation échappée à l'improvisation de tous les partis, et nous devons considérer comme l'un des plus forts argumens contre le veto, cette conformité de sentimens sur un même objet, de la part de gens opposés de doctrine dans tout autre cas. Cet accord du reste doit faire penser au gouverneur qu'il ne s'agissait pas pour s'établir une solide popularité, de se jeter du parti qu'il pensait le plus prépondérant, puisque de nombreuses voix s'élèvent de tous les rangs et de tous les partis pour reprouver un acte où le paradoxe obscurcit chaque proposition, et où l'expression trop peu mesurée dénote plus de passion que de raison. Une censure amère des travaux de la législature y domine tout raisonnement; et nous sommes embarrassés de décider, si les motifs exprimés du veto sont moins blâmables par leurs formes épigrammatiques que par leur peu de fondement.

Quel que soit donc le sort du *bill*, il n'en restera pas moins constant que, dans un Etat que les sous introduits dans les banques avaient réduit à la plus malheureuse situation, des autorités diverses ont rivalisé de pouvoir; la législature pour opérer le bien de la communauté; l'exécutive pour laisser cours au mal qu'la consumé! L'avenir décidera la question, et c'est aux élections prochaines que nous attendons le jugement non douteux du peuple.

Le navire Bombay, capitaine Humphreys, parti d'ici pour Boston, le 2 février, avec un chargement de 1013 balles coton, 355 balles et 121 boucauts porc, 1653 fréquins graisse, 15 barils bœuf salé et 34 dito rum, s'est échoué sur les Tortugas. On lui a porté secours et il a été conduit dans un port des Tortugas. Une partie de la cargaison est arrivée à Key West le 17, et l'on y attendait le reste. Le navire avait une voie d'eau.

Nous apprenons par la gazette de Bâton-Rouge que la sucrerie de M. John Randolph, de la paroisse d'Ouest Bâton-Rouge, a été incendiée dans la soirée de samedi dernier. On est parvenu à sauver une partie du sucre; mais les bâtisses ont été entièrement détruites.

CANADA.

L'Estafette ne nous apporte que des rapports et diverses lettres des correspondans de plusieurs journaux de l'Etat de New-York. Rien ne nous paraît authentique et ne nous autorise à annoncer les succès des patriotes dans l'invasion qu'ils méditent. Il semble toutefois certain qu'un mouvement a eu lieu, quoique rien de précis ne nous soit parvenu sur la position attaquée ou sur le jour de l'expédition.

On écrit de Watertown, le 22 février, que tout le pays est dans une vive agitation au sujet des affaires du Canada. Les forces des patriotes se concentraient à French Creek, sur le St. Laurent, à 20 milles au Nord de la ville, et on portait le nombre de 500 à 2000 hommes. Le point d'attaque désigné est Kingston.

Un rapport, émané de deux voyageurs de Sacketts Harbor, annonce que les patriotes s'étaient dirigés de Hickory Island sur Brockville, sur le territoire canadien, s'en étaient emparés, et y avaient trouvé un grand approvisionnement de farine et des armes; que de là, leur projet était de marcher sur Kingston, en prenant possession de Prescott et d'autres villages sur la ligne de leur marche.

D'un autre côté, un correspondant de l'Albany Argus écrit à ce journal d'Ogdensburgh, le 22, à 10 heures du soir, que le rassemblement des patriotes s'est concentré uniquement à French Creek dans le comté Jefferson; que leur nombre était de 400 à 500, et qu'ils se sont dirigés au point ou pour vers Kingston. Les villes de Prescott et de Brockville sont défendues chacune par une garnison portée à 350 hommes qui se tiennent nuit et jour sous les armes. Comme cette lettre est datée après la prétendue prise de Brockville, il est évident que cette nouvelle est apocryphe.

Malgré la contradiction que contiennent ces lettres et rumeurs si diverses, il en résulte du moins un fait, c'est que le nombre des patriotes s'augmente tous les jours; qu'ils comptaient le 22 février de 500 à 2000 hommes sous les armes et qu'ils se préparent à frapper un coup décisif, concerté assez secrètement pour que l'on ignore sur quel point il doit porter.

COUR SUPREME DES ETATS-UNIS.

WASHINGTON, 15 février 1838.

Ex parte Dans l'affaire de E. et M. Poultney contre la ville de Lafayette. Sur motion de M. Crittenden pour un ordre sur la Cour de Circuit des Etats-Unis, pour le District oriental, d'avoir à déduire, etc.......

Le président de la Cour, M. Taney, a délivré l'opinion de la Cour, rejetant la motion.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance du Mardi, 6 mars.

M. Chenet demande que la chambre reconsidère le bill pour accorder à Joseph Girard, le privilège exclusif d'une certaine méthode pour clarifier l'eau.

Cette motion est adoptée à une majorité de 2[illegible] voix contre 5.

La discussion s'ouvre, M. Lewis maintient l'opinion qu'il a émise hier, que le congrès général seul possède le droit d'accorder un privilège exclusif aux nouvelles inventions. MM. Canon et Grymes, prétendent qu'au contraire, les Etats possèdent ce droit envers leurs propres citoyens.

La chambre adopte le bill, à une majorité de 28 voix contre 8.

Un message du sénat transmet le bill pour amender les chartes des banques, avec le veto du gouverneur, et informant la chambre qu'il a passé ce bill par la majorité constitutionnelle, nonobstant le veto.

M. Ratliff propose d'ajourner la considération du message jusqu'à vendredi prochain, et de le mettre à l'ordre spécial du jour.

M. Slidell soutient cette motion, car ce motif que le bill sera à une adoption par la majorité constitutionnelle, ou qu'un autre projet de loi pourra être présenté afin de réunir les suffrages des deux partis.

M. Ratliff fera toutes les concessions que l'on pourra exiger, afin de pouvoir donner au pays une loi qui contente tous les intérêts.

M. Sparks. Je ne crois pas que le bill qui est maintenant devant la chambre puisse être adopté par la majorité constitutionnelle. Je n'ai aucune objection à venir au devant du parti opposé, mais ce ne peut être qu'après le rejet final de ce bill, qui me paraît mesurer le pays et les banques d'une ruine totale. Dans le cas où la chambre rejetterait cette proposition [illegible], il lui sera soumis un nouveau bill dont les bases sont déjà préparées et qui est de nature à satisfaire la majorité.

Un message du sénat annonce que ce corps est prêt à recevoir la chambre, afin de procéder au jugement de Frédérick Buisson. Sur motion de M. Grymes, le greffier est autorisé à informer le sénat que les commissaires déjà nommés représenteront la chambre, MM. Lewis, Thomas et Phelps, commissaires, se retirent pour poursuivre cette affaire.

La chambre reprend la discussion de la motion d'ajourner la considération du bill des banques.

M. Grymes appuie la 2e motion. Il ne croit pas qu'il soit possible de placer ce bill pour l'amender ensuite par un bill supplémentaire. Il ne paraît-il pas plus convenable de rejeter celui-ci, et d'en adopter un autre qui puisse concilier les vues des deux partis.

M. Kenner défend la motion. Il prend que la chambre n'adopte pas ce bill, il en adopte un autre. L'orateur lit le passage du veto, dans lequel le gouverneur déclare que la législature n'a pas le droit de changer les conditions d'une charte de banque, qui n'est autre chose qu'un contrat, et qu'aux tribunaux seuls appartient le droit de décider de la forfaiture des chartes. Il est donc évident que le gouverneur opposerait son veto à tout bill émané de la législature pour annuler les chartes. Quant à la section qui prescrit aux banques de prêter une portion de leur capital aux campagnes, et à laquelle le gouverneur s'objecte durement, il n'est aucun membre de la chambre qui ait voté pour ce bill qui aujourd'hui ne soit pas disposé à l'abandonner. Quant à lui-même, il est prêt à voter pour tout projet de loi qui ne contiendra pas cette clause, il demande que ses commettans ne le repoussent jamais à la chambre.

La motion d'ajourner cette question est rejetée par une majorité de 20 voix contre 18.

Sur motion de M. Sparks, la chambre entend la lecture du message contenant le veto.

M. Lawson prend la parole contre le veto. Il regrette que le gouverneur se soit livré à une discussion pleine d'invectives contre le bill, au lieu de raisonner avec calme et logique. Sans parler de l'erreur commise sur le nombre d'années de résidence, il semble qu'il faut donner à un homme, eût-il même de grandes connaissances, le temps d'approfondir notre système financier, de connaître les habitudes et les besoins du pays, avant de faire de lui un directeur de banque.

Mais c'est la section 16 qui paraît avoir excité le plus d'animosité contre le bill. Faudra-t-il donc que nous ne fassions rien pour les habitans des campagnes, qui nous n'envoyions pas de soumettre la planteur à la dure nécessité d'aller solliciter l'endossement de quelque capitaliste résidant à la Nouvelle-Orléans, pour emprunter sur hypothèque.

Si la législature, poursuit l'orateur, admet le principe que le pouvoir législatif ne peut atteindre le capital incorporé, c'est ériger l'argent en le plus dur de tous les despotismes. Mais l'opinion de la Cour suprême des Etats-Unis est contraire à cette décision.

J'en appellerai du veto au message d'ouverture de cette session. Le gouverneur parle de guerre contre les banques, de certaines influences occultes, c'est peut-être ici qu'il faudrait chercher ces influences mystérieuses. Quelle est donc la raison de ce changement d'opinion? Quant à nous, nous n'avons fait que suivre la ligne qu'il nous avait tracée.

Le gouverneur, en parlant des abus qui se sont glissés dans l'administration des banques, dit qu'il n'est aucune institution qui en soit exempte. Il ajoute que les effets du favoritisme n'ont pas porté de préjudice considérable! Que lui faut-il donc de plus que la ruine presque complète du pays, que la banqueroute presque générale? Ce sont là de légères conséquences du favoritisme.

La chambre s'ajourne au lendemain à 10 heures.

(Communiqué.)

A une assemblée des votants des 1er. et 2d districts de la 3me. municipalité, M. B. Beauregard a été appelé au fauteuil à l'unanimité, et M. V. Beauregard nommé secrétaire de l'assemblée. Le président ayant exposé à l'assemblée le but de cette réunion, sur motion M. E. Caillard a été invité à adresser quelques réflexions sur le but de la réunion. Après avoir entendu les remarques éloquentes de l'orateur, sur motion l'assemblée a été invitée à donner son opinion sur le choix d'un candidat pour la place de maire à la prochaine élection.

M. L. U. Gaienné a été choisi unanimement et par acclamation. Le président ayant appelé l'assemblée à choisir un candidat pour la place de recorder, M. Bertrand obtint la majorité des voix, et MM. Théodore Lewis et J. F. Barthelemy furent choisis par la majorité comme candidats pour aldermen du 1er. District. Sur motion résolu qu'un comité composé de six membres soit nommé par le président, pour prendre tous les mesures nécessaires afin d'assurer l'élection de notre candidat à la place de maire, et le président a nommé MM. E. Cassard, H. Simon, F. Varon, R. Cornu, A. Borosse, et J. Capaz membres de ce comité. Sur motion de M. Vienne, M. Caillard a été invité de voter [illegible] à Paris, des droits et les mesures nécessaires à la réussite de notre candidat. Sur motion résolu que les présentes délibérations soient publiées dans l'Abeille en français et en anglais, et l'assemblée s'est ajournée *sine die*.

Nouvelle-Orleans, le 3 mars 1838.

(Signé) B. BEAUREGARD, Président.
V. BEAUREGARD, Secrétaire.

A une assemblée tenue ce jour 5 de Mars 1838, chez M. H. Domingon, M. R. Preaux a été appelé au fauteuil et MM. L. H. Feraud et Ls. Davignon, secrétaires.

M. Rapp étant arrivé après la formation du bureau, le président avec assentiment de l'assemblée l'a appelé à la présider.

Le président dans une courte allocution a exprimé l'objet de cette assemblée en rappelant les qualités du colonel Cuvillier, devant son assister la place importante de Recorder de cette Municipalité.

Un comité a été nommé pour rédiger des résolutions en faveur de l'élection du colonel Cuvillier.

MM. L. H. Féraud, T. Vaurigaud, Ls. Davignon, H. Domingon, Léon de Rosa, J. Casson, J. M. Gorot, Cap. L. Robertson, G. Y. Bright, L. Robertson et A. D. Guesnon ont été nommés membres du comité, après s'être retiré un instant a rapporté les résolutions suivantes:

Résolu que l'assemblée reconnaît dans le Colonel Cuvellier, les talens et les qualités qui constituent le bon magistrat, et le recommande aux suffrages de tous ses votans de cette Municipalité à la place de Recorder.

Résolu qu'on emploiera tous les moyens honnêtes et légaux pour assurer son élection.

Résolu que le comité recommande à l'assemblée la nomination de comités de Vigilance dans chacun des districts pour mettre à exécution les résolutions ci-dessus.

Les personnes suivantes ont été désignées comme membres des différens comités de Vigilance.

Pour le premier District: MM. Etienne Cassard, L. de la Rosa, J. Querré, L. Robertson, Ls. H. Feraud, J. Casson, Raphaël Constantin, Charles Revolt, Edouard Cérès, Nicholas Barthe.

Pour le second District: Capt. R. L. Robertson, H. G. Domingon, A. Reffel, André Clavel, J. C. Cass, A. Devered, H. Toupaud, G. Y. Bright.

Pour le troisième District: To. Vaurigaud, A. D. Guesnon, James Jenkins, Basel Cornu, H. Cantrelle, Horace Trémé, Hilaire Andry, A. St. Alexandre, J. B. Dubourg.

Pour le 4e District: Ls. Barbier, Joseph Macéas, Nicholas Fortin, J. J. Buss.

L'assemblée s'est ajournée *sine die*.

PETER RAPP, Président.
ROBERT FREAUXLER, Vice Président.
L. H. FERAUD,
Ls. DUVIGNEAUD, Secrétaires.

Nelle Orléans, le 5 Mars 1838.

ETAT DE LA LOUISIANE.

TREIZIEME LEGISLATURE—SECONDE SESSION.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

SAMEDI, 17 février 1838.

La chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

L'orateur a soumis à la chambre une lettre et une pétition de Gibs Thompson.

Sur motion de M. Lambremont ladite pétition a été déposée sur le bureau.

M. Lawson, de la part du comité spécial auquel était référée la pétition de M. Cailes, demandant du secours a rapporté en présentant un bill intitulé:

Acte pour venir au secours de G. Cailes.

M. Grymes, de la part du comité spécial auquel était référé la pétition des citoyens des 2d et 3me. districts de la seconde Municipalité demandant que les changemens au sujet de la ligne tirée entre les dits districts, a rapporté un bill intitulé:

Acte pour amender un acte intitulé "Acte pour diviser la ville de la Nouvelle-Orléans en trois municipalités distinctes, lequel a été lu pour la première fois; sur motion, renvoyé à demain pour sa seconde lecture.

M. Grymes, de la part du comité auquel était référée la résolution pour prendre l'opinion du peuple sur la convenance d'appeler une convention, a rapporté ce qui suit:

Attendu que la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane est sous l'entière conviction qu'il est nécessaire à l'avancement, au bonheur, et à la prospérité et au bon gouvernement du peuple de cet Etat, que sa constitution soit changée et amendée dans plusieurs endroits. Et cette chambre pensant que comme représentant directement le peuple, il est de son devoir d'appeler son attention sur un sujet si important.

C'est pourquoi il est résolu par la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, maintenant en séance,

Que cette chambre recommande au bon peuple de l'Etat de la Louisiane, à la prochaine élection générale en juillet prochain, de prendre les mesures nécessaires de faire connaître son opinion sur la convenance d'appeler une convention à l'effet d'amender ou voir, et que tous juges et tous autres hommes pour présider les dites élections, devront recevoir, enregistrer et rapporter les votes du peuple, sur ce sujet, à cette chambre, à sa prochaine session.

Sur la question pour l'adoption de ladite résolution, M. David a demandé l'appel nominal, et il a paru que messieurs Breed, Bickam, Boyle, Breazeale, Cade, Creighton, Eason, Grymes, Kemp, Lawson, Lewis, Moore, Morgan, de Ouachita, Phelps, Ratliff, Sparks, Sloan et Wilson avaient voté dans l'affirmative—18 oui.

Et que messieurs Bourg, Briant, Coulon, Convillon, David, Freret, Forstall, Godberry, Kenner, Lambremont, Morgan, de St. Landry, Poydras, Soniat, Sarpy, Truxillo, H. C. Thibodeaux, A. B. Thibodeaux et Thomas avaient voté dans la négative—18 non.

La voix ayant été également divisée, l'orateur a voté dans l'affirmative, en conséquence ladite résolution a été adoptée.

M. Lewis ayant fait la motion de reviser le préambule de ladite résolution, l'appel nominal a été demandé, et il a paru que messieurs Bourg, Brashear, Coulon, Convillon, David, Freret, Forstall, Godberry, Kenner, Lambremont, Lewis, Moore, Morgan, de St. Landry, Phelps, Soniat, Sarpy, Truxillo, H. C. Thibodeaux, A. B. Thibodeaux et Thomas avaient voté dans l'affirmative—20 oui.

Et que messieurs Breed, Bickam, Boyle, Briant, Breazeale, Cade, Creighton, Eason, Grymes, Kemp, Morgan, de Ouachita, Poydras, Ratliff, Slidell, Sloan et Wilson avaient voté dans la négative—6 non.

En conséquence le dit préambule a été rejeté.

Sur motion, la résolution a été reprise en considération et amendée sur la question pour l'adoption de ladite résolution telle qu'elle a été amendée et conçue en ces termes:

Qu'il soit résolu par la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane maintenant en séance, que cette chambre recommande au bon peuple de cet Etat, à la prochaine élection générale, en juillet prochain, de prendre les mesures nécessaires pour faire connaître son opinion sur la convenance d'appeler une convention, à l'effet d'amender la Constitution de cet Etat, et que tous juges et toutes autres personnes nommées pour présider de scrutin, enregistrer et rapporter à cette chambre, les votes du peuple sur ce sujet à sa prochaine session.

M. Kenner a demandé l'appel nominal, et il a paru que messieurs Breed, Bickam, Boyle, Breazeale, Cade, Creighton, Eason, Grymes, Kemp, Lawson, Lewis, Moore, Morgan, de Ouachita, Patin, Phelps, Ratliff, Sparks, Sloan et Wilson avaient voté dans l'affirmative—19 oui.

Et que messieurs Bourg, Briant, Coulon, Convillon, David, Freret, Godberry, Kenner, Lambremont, Morgan, de St. Landry, Poydras, Soniat, Sarpy, Truxillo, H. C. Thibodeaux, A. B. Thibodeaux avaient voté dans la négative—17 non.

En conséquence la résolution a été adoptée.

Par un message du sénat, par M. Davis, son secrétaire, la chambre est informée du son concours à la nomination d'un comité de conférence sur le désaccord du sénat aux amendemens du bill intitulé

"Acte pour amender les chartes des banques de l'Etat et pour d'autres objets.

Et que messieurs Derbigny, Hoa, Garcia, Bossier et Ducros avaient été nommés par le sénat du dit comité.

Sur motion, la chambre s'étant dispensée de ses règles a pris en considération le bill amendant un acte approuvé le 1er. Avril 1835, intitulé:

Acte relatif aux loteries; sur motion de M. Kenner, ledit bill a été mis à l'ordre spécial du jour à mardi prochain.

La chambre s'étant dispensée des règles, le bill intitulé: Acte accordant à Edward Dorsey le privilège de tenir un ferry sur la rivière Tensas a été pris en considération séance par section.

Les diverses sections ayant été adoptées avec amendement, sur motion, ordonné que ledit bill passe comme amendé sous le titre suivant:

"Acte accordant à Edward Dorsey le privilège de tenir un ferry sur la rivière Tensas et pour d'autres objets.

La chambre a adopté ses amendemens sur le bill intitulé.

"Acte pour créer un bureau de dépôt des papiers de l'Etat, [illegible] le conseil général de la Nouvelle-Orléans, lequel ledit acte a été adopté comme amendé, [illegible].

Le greffier a été chargé d'informer le sénat et de demander son concours à l'amendement de la chambre.

Sur motion, la chambre s'étant dispensée de ses règles, le bill du sénat intitulé:

Acte pour créer un district électoral additionnel dans la paroisse de Natchitoches et pour d'autres objets, a été lu une seconde lecture et a été référé au comité avec amendement.

Sur motion, ordonné que ledit bill passe tel qu'il a été amendé sous le titre suivant:

Acte pour créer un district d'élection additionnel dans la paroisse de Natchitoches et pour d'autres objets.

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat et de demander son concours aux amendemens de la chambre.

Sur motion la chambre s'étant dispensée de ses règles le bill pour incorporer la ville de Plaquemines dans l'intervalle a été pris en considération par section.

Les diverses sections ayant été adoptées, sur motion, ordonné que ledit bill passe et reçoive sa troisième lecture, titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

Conformément à l'acte qu'il en avait donné, M. Sumner a présenté un bill intitulé:

Acte relatif à la ville de Lafayette et du Jury de Police de la Paroisse Jefferson, lequel a été lu pour la 1re fois et la chambre s'étant, sur motion, dispensée de ses règles a subi sa seconde lecture et a été pris en considération.

Ledit bill ayant été adopté,

Sur motion ordonné que ledit bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

La chambre s'étant dispensée de ses règles le bill intitulé:

Acte relatif à la Levée du Maccguerai dans la paroisse Pointe Coupée, a été pris en considération et sur motion adopté.

Sur motion ordonné que ledit bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

Le bill du sénat intitulé:

Acte pour amender un acte intitulé;

Acte pour rappeler l'acte pour incorporer la Congrégation de l'Eglise Catholique Romaine de St. François dans la paroisse des Natchitoches, a été sur motion prise en considération et adopté.

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat.

Sur motion de M. Brashear, la chambre s'étant dispensée de ses règles, a pris en considération le bill intitulé:

"Acte pour venir au secours d'Elizabeth Miles Young Blood, femme de Thomas Young Blood."

Pendant la discussion, sur motion, le greffier a été chargé de faire l'appel nominal de la chambre, et il a paru que MM. Cornier, Bourg, Breed, Bickam, Boyle, Brashear, Bossier, Convillon, David, Eason, Freret, Kenner, Kemp, Lambremont, Morgan de St. Landry, Poydras, Phelps, Ratliff, Sparks, Sloan, Sarpy, H. C. Thibodeaux, A. B. Thibodeaux et Wilson étaient présents, et que MM. Briant, Cloutet, Coulon, Cade, Creighton, Ducros, Grymes, Godberry, Kennedy, McDonald, Moore, Morgan de Ouachita, Patin, Rogers et Truxillo n'avaient point répondu à l'appel.

Et que MM. Avery, Barrow, Canon, Breazeale, Lawson, Lewis, Slidell et Wadsworth avaient une permission d'absence.

Sur motion ordonné qu'il y ait un recès.

La chambre s'est réunie de nouveau, sur la question pour l'adoption dudit bill, M. Patin a demandé l'appel nominal, et il a paru que MM. Breed, Bickam, Brashear, Bossier, Creighton, Freret, Kemp, Moore, Morgan de St. Landry, Patin, Ratliff, Sparks, Sloan, A. B. Thibodeaux, H. C. Thibodeaux, Wadsworth et Wilson avaient voté dans l'affirmative—17 oui.

Et que MM. Avery, Bourg, Boyle, Coulon, David, Eason, Forstall, Patin, Poydras et Sarpy avaient voté dans la négative—10 non.

En conséquence ledit bill a été adopté.

Sur motion, ordonné que ledit bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

Sur motion, la chambre s'est ajournée à cet après-midi à 5 heures.

Commercial.

New-York, 27 février.

VENTES D'ACTIONS.

5	actions	Banque des Etats Unis		115
50	do	do	do	114½
20	do	do	do	114¼
50	do	do	do	114½

Espèces.

Or américain et demi piastre, 21 à 3 ½ prime; pièces mexicaines, 2 ½ à 3 ½; doublons patriotes, $15 95 à 15 95.

Billets de la Trésorerie.

Ventes le [illegible] à la Trésorerie cent à 1½ discompte; [illegible] $6000 à 3/4 do.

PHILADELPHIE, 26 fev.

VENTE D'ACTIONS.

20 act. de Banque des Etats Unis 117¼

DERNIERES DATES.

New York	fev. 27	Liverpool	jan 11
Havre	dec. 26	Londres	jan 8
Philadelphie	fev. 26	Havre	jan 8
Baltimore	fev. 26	Paris	jan 7
Washington	fev. 27	Bordeaux	[illegible]
Charleston	mar 1	Marseille	[illegible]
[illegible]		Cadix	[illegible]
Tampico	fev. 6	Havane	[illegible]
Vera Cruz	fev. 6	Houston (Texas)	[illegible]

CANDIDATS.

(Communiqué.)

LES partisans de la Banque du Commerce soutiennent les candidats suivants, à la place de directeurs:

William G Hewes,	Isaac Bridge,
L. R. Arnoult,	Alvan Fox,
Manuel White,	George M. Lee,
A. Ledoux,	A. P. Gray,
Robert Layton,	P. E. Layet,
Alexandre Legendre.	

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Jane Ross, McLeech, Liverpool, Lyttle, Harris & Co.
Brick Padang, Pinckney G. [illegible], J. Zacharie & co
Brick Mary Ann, Wade, N York, W. Wall & Gay
Goel. Montgomery, Sawyer, Tampa Bay, D. Goldsmith

Arrivés.

Bat de remorque Sarah, Thomas, des Passes.
Brick Rngie der. Hoffman, Havane.
Brick Emelio, Sust, Havane.
Brick Dora, Font, Havane.
Bat à vap Hannibal, Mosley, Tchula.
Bat à vap. Corsaire, Jeffries, Monte [illegible].
Bat à vap G. W. Sh by, Kercheva, Louisville.
Bat à vap A. V [illegible], Rater, St-Martinville.

AVIS.

LA SOCIETE MEDICALE de la Nouvelle-Orléans croit de son devoir de rappeler au public, et particulièrement à la classe indigente, qu'elle a nommé une commission de médecins chargée de faire des visites, tous les jours, de 1 à 3 heures, des vaccinations gratuites.

Et met dans cet avertissement, qui intéresse les familles, au plus haut degré, elle saisit l'occasion pour engager tous ceux qui n'ont pas encore été vaccinés à se présenter afin de profiter des avantages de la vaccine.

La commission se réunira à la société médicale, rue Royale au coin de la rue Ste [illegible], et donnera gratuitement aussi des consultations aux personnes qui pourraient les réclamer.

Le secrétaire général,
SABIN MARTIN, D. M. P.

7 mars—3

AVIS DE SOCIETE.

LES soussignés, ont ce jour formé en société W. Thomas Darden, de Montgomery (Ala.) Les affaires de la commission, seront, à l'avenir conduites dans le même genre, et sous les noms de Kirk, Harris et Darden.

Wm. KIRK,
M. G. HARRIS.

Mobile 1er de mars 1838 7 mars—1m

AGENCE GENERALE ET MARCHANDS COMMISSIONNAIRES.

LES soussignés informent respectueusement leurs amis et le public en général, qu'ils ont formé une société, dans la ville de la Mobile pour la transaction d'agences générales et les affaires en commission. Tous les ordres qui leur seront faits seront exécutés par

Wm. KIRK,
M. G. HARRIS,
THOMAS DURDEN.

Mobile 1er de mars 1838. 7 mars—1m

M. LORENZO BROWN, est prié de passer à la Douane, aujourd'hui, pour y ouvrir son bon pour les cigares exportés au Texas par la goëlette James, autrement il aura forfait au draw back. 7 mars

DES occasions été volées d'une diche dans la nuit par un nègre. Elles ont été déposées au poste du Tréme. Le propriétaire est prié de les retirer en payant les frais. 7 mars—1 B. DELERY.

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer de Pontchartrain—Nlle. Orléans le 6 mars 1838.

L'Hôtel Washington et la Maison d'Armes, situés au bout du chemin à coulisses, seront loués à des locataires convenables, pour un ou plus. Des propositions seront, en conséquence, reçues au bureau de la compagnie, jusqu'au 15 du courant.—Par ordre de la direction.

JOHN B. LEEFE, Secrétaire.

7 mars—3

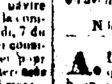

A VENDRE—Une habitation située dans la paroisse St Charles, à 10 lieues au dessus de la Nouvelle Orléans, mesurant 7 arpents de face au fleuve sur 46 de profondeur, établie en sucrerie. Il y existe plusieurs édifices tels que maison de maître, écurie etc. Pour les conditions s'adresser à A. LEBLANC, 20, rue Toulouse.

7 mars

AVIS—Une assemblée des actionnaires du navire à vapeur CUBA, aura lieu au bureau de la compagnie d'assurances des Négocians, Mercredi, 7 du courant, à 7 heures du soir, afin de prendre en considération les affaires concernant ce bateau, et adopter d'autres arrangements. Tous les intéressés sont priés de n'y point manquer. 6 mars

☞ L'assemblée ci dessus aura lieu jeudi, 8 du courant, à 5 heures, au même lieu. 7 mars

L'ELECTION annuelle de dix Directeurs de la Société d'Agriculture de la Louisiane, par les membres de cette société aura lieu à la maison d'Ettié, Mardi 10 avril prochain, à midi.

6 mars—11,2ps. E. ROUSSEAU, Secrétaire.

EN la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nelle.-Orléans—Succession de feu William Nott—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de feu William Nott soit convoquée et tenue en l'étude de Mr. Félix de Armas, Not. Pub., le samedi dix septième jour de mars prochain 1838, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer et de donner leur opinion sur les conditions auxquelles les biens qui appartiennent à la succession du dit Nott devront être vendus, et il est de plus ordonné que le sieur R. Rousseau, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absens dans cette affaire.

Nouvelle Orléans le 13 février 1838.

Signé J. BERMUDEZ.—Juge

Pour copie conforme

AND D. DORIOCOURT, Dép. Rr. des Testamens

14 fev

AVIS

C'EST sans doute par erreur que dans l'avis qui précède une assemblée des créanciers de feu M. W. Nott, est convoquée à l'effet de délibérer et de donner son opinion sur des mesures à prendre dans l'intérêt des dits créanciers, &c. Il est bon d'observer, que feu Wm. Nott, personnellement, n'a rien laissé au-delà de dettes, considérables même qu'il a [illegible] lorsque ses derniers son immense fortune, qu'il avait d'ailleurs été acquises. Il aurait donc été plus conforme à la vérité, d'appeler en assemblée les créanciers de la société Wm. Nott & Co. composée de feu M. Wm. Nott & M. Michel Musson & de M. George O. Hall, comme le résultat de l'insolvabilité de la société et de la mort de M. Nott.

6 mars—10 VER. NOTT.

TRAITES sur New-York, à 60 jours de vue, à vendre par LE FREVOST, rue Royale.

7 mars

250 [illegible] A. LEBLANC, rue Toulouse.

150 actions de la Banque des Citoyens, à vendre par A. LEBLANC, rue Toulouse.

7 mars

175 Boucauts sucre, sur la levée, entre St. Louis et Toulouse, à vendre par A. LEBLANC, rue Toulouse.

7 mars

1500 Barils à mélasse, [illegible], à vendre par A. LEBLANC, rue Toulouse.

7 mars

GRAISSE—[illegible], à vendre par A. LEBLANC, rue Toulouse.

7 mars

PORC—50 barils [illegible], à vendre par A. LEBLANC, rue Toulouse.

7 mars

75 Barils farine superfine, à vendre par A. LEBLANC, rue Toulouse.

7 mars

80,000 Livres jambons, [illegible], en magasin et à vendre par M. FADIN, BRAKEMAN & BAILL, vis à vis le chemin de fer Pontchartrain.

7 mars—1 12, rue des Champs Elysées.

SUCRE—150 boucauts de sucre, de première qualité à vendre sur une habitation par DEVEZIN & DOSSAT, 24, rue Gravier.

7 mars

JAMBON SUPERIEUR—36 boucauts jambon fumé de l'Ouest, reçus et à vendre par PIERCE, SHANNON & BROTHER, 87, rue des Magasins.

7 mars

PORC DESOSSE—147 barils porc désossé, marque entière, soumis à l'inspection, et à vendre par LAYET & AMELUNG, 17, rue de la Commune.

7 mars

PEINTURE VERTE—200 barillets, en magasin et à vendre par JETHRO B. BAILEY, 24, rue Bienville.

7 mars

PRIME PORC—150 barils en magasin et à vendre par G. DORSEY, 44, Nelle Levée.

7 mars

WHISKEY—300 barils Whiskey, en magasin, à vendre par G. DORSEY, 44, Nelle Levée.

7 mars

BILLETS de la trésorerie, à vendre par ROBINSON & Co., 45, rue du Camp.

7 mars

FARINE—300 barils farine en magasin, et à vendre par G. DORSEY, 44, Nelle Levée.

7 mars

1500 sacs café vert de la Havane, à vendre par J. ROBERT & Co., 47, rue Bienville.

7 mars

MACIS et Muscade—7 boucauts macis; 3 do. muscades; 11 caisses [illegible]; 5 do. curaçao; en débarquement et à vendre par R. GRONING & Co.

7 mars

CAFE—198 sacs café première qualité, de St. Yago de Cuba, en débarquement de la goëlette Washington et à vendre par CAPDEVIELLE & Co., rue Toulouse No. 19.

7 mars

A VENDRE à crédit—Une Habitation à environ 9 lieues au dessous de la Nouvelle Orléans, rive gauche du fleuve, de [illegible] arpens de face au fleuve sur 80 de profondeur, avec maison de maître, cases à nègres, magasin &c.

[illegible] rive droite du fleuve, à environ 1 lieue au dessous de la ville, de 3 1/2 arpents de face au fleuve sur 40 de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent, et [illegible] 30 arpens.

40 arpens de la Banque de l'Etat de la Louisiane, [illegible] du rail road Pontchartrain.

Pour les conditions et autres informations s'adresser aux [illegible] DION—Courtier.

7 mars—3 3w Passage de la Bourse de Cité.

MAISONS A LOUER

8 superbes Maisons en brique à louer, et à 3 étages. La première, située rue Bourbon, entre les rues Dumaine et Bienville, occupée par Mme. [illegible], tenant à la pharmacie de M. Mancenat, et les [illegible] partie de la première rangée construite par la Co. des acclimateurs au faubourg Dalonay [illegible] la rue Bourbon, dont la [illegible] du courant. Pour les conditions, s'adresser à M. Maurin et Co. [illegible] St. Louis et Levée.

[illegible]

LE soussigné, étant à la veille de son départ pour la France, prie ses créanciers de lui présenter [illegible], qui tous, etc.

L. A. BARBARIN, 163, rue de Chartres.

7 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans. Présent l'honorable C. Maurin juge—No. 1636—Succession de [illegible]. Sur la requête [illegible], il est ordonné par la cour, qu'une assemblée des créanciers du dit succession soit tenue le 19me. jour du mois de mars, à 10 heures du matin, en l'étude de L. T. Feraud, not. pub. pour délibérer sur les affaires du dit insolvable, et en nommer des syndics provisoires, et que [illegible] et demeurant [illegible].

Par ordre de la Cour,

Bureau du greffe, le 6 mars 1838.

7 mars—2 ½w J. OLLIE, dép. greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de première instance—Hough et Kegg contre leurs créanciers—No. 15,341.—La cession des propriétés par les créanciers ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers aura lieu en l'étude de David L. McCay, notaire public, lundi 9me jour du mois d'avril prochain, à 10 heures du matin, afin de délibérer sur les affaires desdits insolvables; et en même temps toutes poursuites contre les personnes et propriétés desdits insolvables demeurent suspendues, à moins que [illegible].

Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la dite Cour, ce 5 mars 1838.

7 mars—2 1ps P. LE BLANC, Député Greffier.

J. W. Mitchell contre John Pierre.

EN vertu d'un bref ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai en vente publique, le 17 de mars 1838, à midi, à l'entrecôté de la Bourse St. Louis et de Exchange place, au carosse No 122 et les harnais, saisis pour [illegible] de la dite affaire.

Conditions comptant. B. BEAUREGARD, Marshal.

7 mars

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 14 avril 1838, à midi heure P. M., à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Royale et Chartres, un terrain au faubourg Ste-Marie, encoignure des rues du Cirque et Gravier et [illegible] St. Jean, mesurant plus ou moins 120 de face à la rue du Cirque et la même face à la rue St. Jean, saisi à la poursuite de James Reed [illegible].

Conditions comptant. B. BEAUREGARD, Marshal.

7 mars

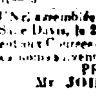

$10 DE RECOMPENSE.

Perdu ou volé, samedi 4 du courant, de Lafayette, un cheval noir, ayant une petite tache blanche au front, le pied de devant blanc. La récompense ci-dessus sera payée à qui que ce soit le reconduira au No 97 du marché aux viandes, de la Vieille Levée.

7 mars—3 JOHN MUTCHLER.

A UNE assemblée tenue par les soussignés, à la Salle Davis, le 28 du mois de février 1838, relativement aux Courses de la Louisiane, les personnes dont les noms suivent, ont été nommées officiers.

PRESIDENT.
Mr JOHN R GRYMES.

VICE-PRESIDENT.

Messrs. V. Allain Sr.	Messrs. Dr. Bequie,
J. F. Miller,	Jno. L. Lewis,
Sostène Roman,	J. Frère,
R. Barrow,	C. Boimi.

SECRETAIRE.
J. D. Mc NEIL.

TRESORIER.
MANDEVILLE MARIGNY,

COMMISSAIRES.

Messrs. Chs. Forstall,	Messrs. J. B. Ory,
Félix Labatut,	H. Colsson,
Chs. Tanney,	Félix Forstall,
J. J. Armant,	H. Andry,
Thos. Duplessis	Chs Guesnard.
James Duplessis.	

COMMISSAIRES POUR LES DAMES.

Messrs Duncan,	Messrs. Alfred Roblot,
Kenner,	P. Davis,
F. Darrios,	A. Miltenberger,
Chs Boudousquié,	B. Beauregard,
A. Vienne,	Henry Duhlhe,
Pascalis Labarre,	Chs. Maison,
W. McQuinn,	Oscar Roblot,
Charles Claiborne.	

LES membres des Compagnies de Pompiers Fusiliers No. 6, Creole No. 9, Independance No. 11, et la Compagnie des Tuyaux d'Orléans, sont prévenus qu'une assemblée aura lieu Mercredi prochain, 7 du courant, dans la Salle Napoléon, rue Condé.

Il sera question d'affaires très importantes. Les membres sont priés de ne pas y manquer.

6 mars—2 J. R. VIENNE, 1er. Assistant.

AVIS—La société qui existait ci-devant entre les soussignés, sous la raison de John Arbo & John Kingwell, est dissoute à partir de ce jour par consentement mutuel; tous ceux qui ont des réclamations à faire contre ladite société, et contractées depuis le 1er jour du mois d'Octobre 1837 jusqu'au 1er. mars 1838, sont priés de les présenter avant le 8 de ce mois, pour en avoir le paiement.

JOHN ARBO,
JOHN KINGWILL.

Nlle Orléans, 1er mars 1838 6 mars—3

VENTE PUBLIQUE.

A. L. FERNET informe ses amis et le public qu'il a pris un local convenable aux ventes publiques.

Il se flatte que son expérience en ce genre et la connaissance qu'il a acquise de toutes marchandises quelconques lui mériteront la confiance générale.

Ses jours de vente seront les mardis et les vendredis, au No. 107 rue de Chartres entre celles Conti et St. Louis.

M. Fernet fera également toutes les ventes au dehors. 4 mars—15

FONDERIE
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

LE soussigné tient constamment des grilles en fonte [illegible] de toutes dimensions à 5 cts la livre.

Ainsi que des tuyaux, des engrenages et des colonnes de toutes dimensions à 8 cts la livre.

Les ouvrages de commande se feront aux mêmes prix.

10 fév—1m,3pw THEODORE VAURIGAUD.

SIX CENTS PIASTRES DE RECOMPENSE.

Vol de la Malle et Meurtre.

PAR la malle express d'hier, de la Mobile, on a reçu la nouvelle du vol de la malle régulière, près de Stockton, Alabama, et du meurtre du postillon, dans la nuit du 19 de ce mois. Afin que des crimes aussi atroces soient punis comme ils le méritent, par la présente, j'offre par la présente une récompense de SIX CENTS piastres à toute personne ou personnes qui les feront arrêter et convaincre, ou qui livreront les voleurs et meurtriers, ou l'un d'eux.

Département de la Poste, 27 janvier 1838.

AMOS KENDALL.

Les personnes qui ont envoyé, de l'argent ou des traites par les malles du nord, des 17 et 18 janvier dernier, et qui ont été volées, voudront bien avoir la bonté d'en fournir à la maître de poste, une note descriptive.

Bureau de la poste, Nlle. Orléans, 7 février 1838.

RICHARD [illegible]

mar 5 A. BARELLI & Co.

THEATRE D'ORLEANS.

Samedi, 9 mars 1838.

L'AMBASSADRICE,

Opéra comique en 3 actes d'Auber, paroles de Scribe.

Suivi de

LE CHARME ET LA DANSEUSE,

Vaudeville en 1 acte de Scribe.

On commencera à 6 3/4 heures.

AVIS.

MM. les abonnés de lundi qui ont souscrit pour [illegible], sont priés de faire demander leurs billets à M. E. [illegible], à la Salle d'Orléans, aujourd'hui, dimanche prochain. 7 mars—4

GRAND ORATORIO,
DANS L'EGLISE DU CHRIST,
RUE DU CANAL.

(Jeudi, 8 mars.)

Donné par M. Watson et dont moitié du profit sera offert à l'Asile des Orphelins mâles.

Principaux artistes:

Mde. Watson, et Mr. Dempster,
Mr. Archer, et Signor Coffi.
Harpe, Mr. Trust.
Double-basse et clarinette, Mr. Cripps.

PREMIERE PARTIE.

Ouverture sur l'orgue, par Mr. Watson suivie par Mr. Cripps.	Handel
"Comfort ye my people", Récitatif du chœur, suivie du Messie, exécuté sur l'air, "Every valley shall be exalted", par M. Dempster.	Handel
Célèbre Symphonie pastorale descriptive des bergers veillant la nuit sur leurs troupeaux, exécutée sur l'orgue par M. Watson.	Handel
"There were Shepherds abiding in the field", Récitatif par Mde. Watson,	Handel
"And lo the Angel of the Lord"—Andante	Handel
"And the Angel said unto them"—Récit.	Handel
"And suddenly there was with the Angel"—Récitatif	Handel
"Glory to God in the Highest"—Quatuor, Solo sacré sur le trombone, par M. Coffi, Hymne célèbre.	Haydn
"Hear my Prayer"—Duo chanté par Mde Watson et Mr. Dempster.	Kent
"Take heed unto me and sing me"—Solo par Mde. Watson.	Kent
"My Heart is disquieted within me"—Récitatif, par M. Dempster.	Kent
"Oh that I had wings like a dove"—Duo avec chorus.	Kent
"Lord! Remember David"—Chant sacré par Mr. Dempster.	Handel
"Praise the Lord my soul"—Chant tiré du 103e Pseaume, arrangé en mélodie italienne et exécuté par Mde. Watson, Mrs. Dempster et Archer.	Watson

2DE PARTIE.

"Ye sacred Priests"—Récitatif tiré de Jephthé, chanté par Mde. Watson,	Handel
Air. "Farewell ye limpid streams."	Handel
Fantaisie sacrée pour Harpe, exécutée par M. Trust, introduisant des mélodies sacrées.	Trust
"Great God what do I see and hear"—Hymne du Jugement de Luther, par Mr. Dempster.	Luther
"Sweet Bird"—Cavatine célèbre chantée par Mde Watson, accompagnée sur l'orgue par M. Watson, et sur la harpe par M. Trust.	Handel
"The Watchman's song"—Hymne de Bowring sur la Nativité, chanté par Mde. Watson, M. Dempster et M. Archer.	Lowell Mason
Chant sacré par M. Archer,	Handel
"Let the bright Seraphim in burning Row" Chant célèbre avec accompagnement de trombone obligé, exécuté par Mde. Watson et M. Coffi.	Handel
"Sound the loud Timbrel", Finale tiré des mélodies sacrées de Moore, chantée par Mde. Watson, Mrs Dempster et Archer.	Moore

M. Watson sera chargé de la partie de l'orgue.

Prix d'entrée, $1.

Le corps de directeurs veillera aux portes à ce que toutes les personnes soient procurées au public.

Les portes seront ouvertes à six heures et demie et les chants commenceront à huit heures moins un quart. 7 mars

AVIS.—A une assemblée des souscripteurs du Bal de Société Masquée, qui doivent se donner dans la Salle d'Orléans, les personnes dont les noms suivent, ont été nommées commissaires.

Saml. Toby,	Th. L. vandals,
P. Goulon,	E. B. Harris,
J. S. Turner,	A. Dejan,
A. Bodigny,	C. C. Williams,
J. Davie,	L. Dubos,
J. H. Jenkins,	R. McDowell.

5 mars—3

Salle de bal de la Marine.

Située rue de la Vieille Levée, entre les deux marchés.

Mercredi, 7 mars 1838.

AU BENEFICE DES ORPHELINS.

GRAND BAL
Paré et Masqué.

Prix d'entrée; Cavaliers..........$1 50

Les cavaliers sont prévenus qu'ils trouveront dans cet établissement un bon Restaurant et une bonne Buvette; de plus, des bureaux à l'effet de déposer les cannes, manteaux et armes—Aucune personne ne peut entrer dans la salle de bal avec des armes.

Exposition Extraordinaire
DU COCHON MAMOUTH BUCK-EYE.

CETTE grande production de la nature a été arrivée en cette ville, sera exposée pour quelques jours aux débarquements des steamers, vis-à-vis la Douane, endroit d'où il sera transporté à un point plus central de la ville.

Selon le rapport de la grosseur et du poids, le propriétaire défie le monde entier de lui en montrer un autre semblable au sien, et bien qu'il ne soit âgé que de 3 ans, il mesure 9 pieds, 10 pouces de long, sur 4 pieds, 7 pouces de hauteur, et pèse,

1,600 livres et plus.

Malgré sa monstrueuse dimension, il est très souple et très bien portant. La foule qui est venue l'a attiré dans toutes les villes, fut exposé en a procuré le patronage du public de cette ville. Beaucoup de dames ont été à visiter ce curieux animal, et l'on peut être assuré de trouver que ces formes n'offensent nullement les yeux les plus délicats. Le propriétaire le vendra pour un prix raisonnable.

On donnera avis du jour et du lieu où il sera transporté. 7 mars—3

GRAND COSMORAMA DU PALAIS ROYAL DE PARIS.

CE Cosmorama, sans contredit l'un des plus beaux offerts jusqu'à ce jour à la curiosité du public, est maintenant ouvert rue Royale, entre Bienville et Douane. Pour les vues, qui seront changées toutes les semaines, voyez les affiches.

Les heures d'exposition de ce Cosmorama (qui a obtenu l'approbation de tous les connaisseurs) sont de 6 à 11 heures du soir.

☞ Le Mercredi est fixé pour la réception de personnes de couleur.

Prix d'entrée: 50 sous; et enfans moitié de prix.

5 mars—3

LOTERIE DES ECOLES GRATUITES.

66, 14, 24, 31, 54, 34, 22, 55, 6, 28, 45, 11.

Sont les numéros sortis dans la Classe No. 10 tirée dans le tirage à ce jour mardi 6 mars 1838.

☞ Demain sera tirée la Loterie des Chemins Publics.

GROS LOT

$15,900.

PAS D'ESCOMPTE SUR LES LOTS GAGNES!

LOTERIE DE LA LOUISIANE.

☞ Les numéros suivans sont sortis dans le tirage de la dite Loterie, Classe No15, pour 1838.

23, 12, 61, 34, 3, 62, 53, 55, 73, 8, 64, 60.

AUJOURD'HUI.

UN LOT CAPITAL DE

$7,500!

UN LOT DE

$3000!

ET

100 Lots de $100.

BILLETS $2, MOITIES $1, QUARTS 50 c.

LOTERIE de la LOUISIANE.

Autorisée par acte de la Législature, Chap. LXIII passé le 21 mars 1828.

CLASSE No. 16, pour 1838.

Devant être tirée dans la Rotonde de l'Hôtel de la Bourse, rue St. Charles, mercredi, 7 mars 1838, à 6 heures de l'après midi.

D. S. GREGORY & Co.
Successeurs de Yates & McIntyre.

75 Numéros—12 Numéros sortant.

PROGRAMME.

1	Lot de	$7,500	$7,500
1	"	3,000	3,000
1	"	1,011	1,011
1	"	1,000	1,000
5	"	300	1,500
10	"	200	2,000
100	"	100	10,000
10	"	60	600
126	"	20	2,520
126	"	10	1,260
3,906	"	4	15,624
23,436	"	2	46,872

27,814 Lots s'élevant à $101,271 [illegible]

Paquets de 25 billets, $25, pouvant tirer quatre gros lots.

Paquets de coupons à proportion.

Paquets ou simples billets à vendre par

C. A. WELLS,

Bureau, rue de la Commune No. 79, entre les rues du Camp et St. Charles. 7 mars

AVIS AU PUBLIC

MRS. Pélaj, J. D'homécourt et Montagiel, ont l'honneur de prévenir les habitants de la Nouvelle Orléans, que leur académie d'armes est ouverte tous les jours de huit heures du matin à 9 heures du soir. L'épée la sabre et le bâton y seront démontrés, et que tous les dimanches, assaut des diverses armes auront lieu, rue Vieille Levée, entre Hôpital et Quartier.

Ils espèrent par leur exactitude et leur zèle obtenir la bienveillance de leurs amis. 5 mars—10

MRS. VESSERON FRERES, tailleurs, ont l'honneur de prévenir leurs chalands et le public qu'ils viennent de transporter leur établissement rue de Chartres No. 171, entre St. Pierre et Toulouse, maison de la pharmacie Martin.

Ils reçoivent toutes les saisons des marchandises de leur maison de Paris, ainsi que les modes les plus nouvelles. Ils demandent pour apprentis un jeune homme à [illegible].

LE public est prévenu de ne pas recompter ou prendre en paiement un billet de $136, 20 cents en date du 7 mars à 80 jours tiré par Jean Basbio et Joseph Domingues ordre d'Albert Pierran, lequel billet a été perdu hier lundi, 5 courant à la Bourse ou ailleurs. Il y a pour témoins de la marque endossée de Joseph Domingues, François Briquette, lequel a signé ([illegible]) pour la marque ordinaire de Albert Pierran endosseur dudit billet.

$5 de récompense à celui qui le remettra au bureau de l'Abeille. 6 mars—3

Bateaux-à-Vapeur
A VENDRE OU A FRETER

S'adresser à

GEORGE WHITMAN,
A l'Hôtel de la Bourse.

MR. IZARD, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, a l'honneur d'offrir ses services au public. Il guérit par un traitement nouveau, sûr, facile et peu coûteux, toutes les maladies secrètes, récentes ou invétérées. On peut le consulter tous les jours chez M. Vignes, pharmacien, encoignure des rues Rampart et St-Philippe, ou à son domicile rue Dauphine entre Bourbon et Royale, No. 184. Le mercredi, de midi à 3 heures, ses consultations sont gratis.

3 mars—4

CHAMPAIGNE—[illegible] bouteilles, [illegible] par ROBT. H. WHITE.

LE soussigné prévient le public que sa femme Perrine Dagle, ayant quitté son domicile, je ne payerai aucune dette qu'elle pourrait contracter.

Nouvelle Orléans, [illegible]

3 mars DEMONCEAUX.

POUR LOUISVILLE, Cincinnati, Maysville, Portsmouth, et Pittsburg.

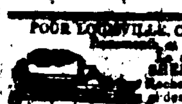

Le steamer GOVERNOR SHELLEY, capitaine J. J. Rochenol, partira pour les ports ci-dessus, le 10 du courant, à [illegible] heure du matin, s'adresser à bord, au bout de la rue Poydras ou à

PIERCE, SHANNON & BROTHER, 87, rue des Magasins.

7 mars

POUR ST. MARTINVILLE, et tous les ports intermédiaires.

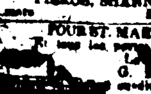

Le steamer AJAX, Capitaine G. Bauer, partira pour les susdits lieux, jeudi 8 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

POLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS, 19, rue St. Louis.

7 mars

POUR MANCHESTER, TCHULA, et tous les ports intermédiaires.

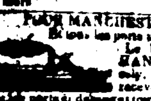

Le bateau à vapeur neuf, HANNIBAL, capitaine Mosely, est actuellement prêt à recevoir du fret. Il partira pour les ports ci-dessus et tous les ports intermédiaires, jeudi 8 du courant, à 4 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue de la Douane, ou à FORSYTH & LEMERICK, 135, rue des Magasins.

7 mars

POUR TAMPICO.

La goëlette américaine WATER WITCH, capitaine Dupière, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour la balance de son chargement et pour passage, s'adresser au capitaine à bord ou à CAPDEVIELLE & Co., rue Toulouse No. 19.

7 mars

POUR LIVERPOOL—Passage seulement.

Le navire Sir Robert McLELLAN, capitaine Prigière, partira sous peu de jours; quelques passagers pourraient être accommodés. S'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co., rue Toulouse No. 19.

7 mars

POUR LA HAVANE.

Le brick TENERIFFE, capitaine Garcia, partira pour le port ci-dessus le 11 du courant. Il peut prendre encore l'encombrement de 240 barils. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à J. ROBERT & Co., 47, rue Bienville.

7 mars

POUR LA HAVANE—Premier navire.

Le brick THOOSA, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Ponsen, a besoin d'environ 100 barils, et partira positivement, avant ou le 9 du courant. S'adresser à bord, ou à WOOD & SIMMONS, 28, rue Poydras.

7 mars

POUR LIVERPOOL.

On demande pour compléter le chargement du navire ROBT PULSFORD, cap. Prince, 50 balles de coton. Ce navire partira le 9 du courant. S'adresser à bord, ou à GEORGE GREEN, 60, rue du Camp.

7 mars

EDUCATION.

LES habitans ainsi que les familles, résidant à la campagne, sont respectueusement invités à porter leur attention sur le nouveau pensionnat qui doit s'ouvrir à Carrollton, le 1er mai prochain, sous la direction d'une Dame de Londres, accomplie sous le rapport de l'instruction et des qualités. Cet établissement est destiné à l'éducation d'un nombre limité de jeunes demoiselles, sur le même plan et d'après les mêmes principes que ceux qui sont suivis dans les premiers pensionnats d'Angleterre.

Une pareille institution manquait à la Louisiane, et est désirée depuis longtemps; elle remédiera à la nécessité dans laquelle sont les parens, d'envoyer contre leur gré leurs enfans recevoir leur éducation dans les climats septentrionaux.

Il y a encore quelques places pour de jeunes pensionnaires dont les parens désireront que leur éducation se fasse à la campagne, afin qu'elles puissent pendant les chaleurs de l'été d'un air pur et recevoir en même temps une instruction supérieure.

On pourra se procurer des prospectus de cet établissement, en s'adressant au consul anglais, John Crawford Esq., ou à Messieurs E. Jones & Co., à la Nouvelle Orléans.

Un professeur instruit, versé dans les langues française et anglaise trouvera une place dans ce pensionnat. 6 mars—3

INSTITUT JACOTOT.

Rue Mazant, partie inférieure de la ville, entre l'habitation de M. L. B. Macarty et les magasins de tabac.

NOUVELLE-ORLEANS.

SITUE à une petite distance de la ville, dans un endroit aussi sain que l'est l'emplacement occupé par le couvent des religieuses, le collège qu'dirige M. L. Cabache, ancien chef d'institution, à Paris, ne compte pas encore deux années d'existence, et déjà il a donné des preuves non équivoques de l'efficacité de la méthode qui y est suivie, dans deux examens publics, auxquels ont assisté plus de trois cents personnes. On voit là des faits incontestables contre lesquels toutes les vaines paroles viennent se briser.

Ce collège, par sa proximité de la ville, offre des avantages qu'on ne peut trouver à la campagne. Les parens peuvent s'assurer, quand ils le veulent des progrès que font leurs enfans; il leur est facile de s'entendre avec le chef de l'établissement sur tout ce qui peut les intéresser; leur santé, chose si précieuse, ils peuvent la surveiller, et en cas de maladie, les secours prompts de médecins habiles ne leur manquent pas. Combien de parens ont éloigné leurs enfans, et ne les ont jamais revus!

Mais cet établissement a encore un autre avantage incontestable, c'est de pouvoir se procurer facilement les meilleurs maîtres, tant pour les sciences que pour les arts d'agrément.

M. L. Cabache convenant qu'il n'y a pas d'instruction solide quand elle n'a pas la religion pour base, inculque à ses élèves les principes de la plus saine morale le dimanche, qui est tout entier consacré au culte, il leur fait une instruction religieuse qui produit le plus grand bien.

Les élèves apprennent le catéchisme dans l'établissement, et, lorsqu'ils sont en âge de faire leur première communion, M. l'Aumônier du couvent a la complaisance de les préparer. Persuadé que l'ordre et la discipline sont les moyens les plus puissants pour obtenir des progrès, le chef de l'établissement ne perd jamais de vue les élèves; il s'en rapporte pas entièrement aux maîtres qui l'aident dans ses importantes fonctions, quoiqu'il s'attache à choisir des hommes d'un mérite éprouvé; il connaît trop, par sa longue expérience, combien l'œil du maître est de puissance.

Madame Cabache, mère de famille, prend un soin particulier des plus jeunes enfans; c'est elle même qui s'occupe de leur linge, qui les peigne; elle assiste toujours à leurs repas.

Les sorties ont lieu tous les quinze jours; ces sorties, loin d'être nuisibles aux élèves, sont un puissant moyen d'émulation; car pour mériter cette faveur il faut s'en être rendu digne par une bonne conduite durant la quinzaine.

On a tellement senti l'avantage des sorties, qu'à Paris, dans tous les établissements, sans en excepter les collèges Royaux, elles ont lieu tous les dimanches. L'université a pensé, avec raison, que ces sorties contribuaient à former les enfans aux usages de la société dans laquelle ils doivent entrer un jour.

Il y a deux vacances par an:

En été, du 25 août, au 15 septembre, en hiver, du 24 décembre, au 10 janvier.

Chaque année, au mois d'avril, il y a des examens publics, suivis de la distribution des prix.

L'établissement fait imprimer plusieurs fois dans l'année, à ses frais, un petit journal qui contient des compositions sur divers sujets traités par les élèves, sans aucune aide de leurs maîtres; enfin rien n'est négligé pour les exciter au travail; point de punitions corporelles, point de prisons. Point de cachots, ce sont des moyens qui abrutissent les enfans et qui les ravalent à la condition de l'esclave et de la bête de somme.

Objets de l'enseignement.

Lecture, écriture, français, anglais, espagnol, latin, grec, rhétorique, philosophie, littérature, histoire, géographie, mathématiques, élémens de physique et de chimie et d'économie; cours d'histoire naturelle, dessin, tenue des livres.

CONDITIONS.

Le prix de la pension est de $390, par an; de la demi pension, $240; de l'externat, $180, le tout payable par trimestre et d'avance.

Tout trimestre commencé est dû Quand on veut retirer un élève on doit en prévenir le chef de l'établissement par écrit, au moins quinze jours avant le commencement du nouveau trimestre.

L'établissement se charge de la fourniture des livres, d'encre, papier, plumes, et du blanchissage.

Les arts d'agrément sont à la charge des parens, mais le dessin est aux frais de l'établissement.

On ne fait aucune déduction pour les vacances, quand une maladie se prolonge au delà d'un mois, il y a une déduction de $15 sur le mois.

TROUSSEAU.

Chaque élève doit apporter:

Un matelas de six pieds de longueur, sur trois de largeur.

Un traversin,

Une moustiquaire de cinq pieds et demi de hauteur de la même longueur et de la même largeur que le matelas.

Deux paires de draps.

Six serviettes.

Deux paires de souliers.

Habits et linge de corps

Un petit baquet pour laver les pieds.

☞ Tout objet à l'usage des élèves doit être marqué en toutes lettres.

Un bulletin mensuel informe les parens de la conduite, du travail et des progrès de leurs enfans.

N. B. On peut se procurer gratis, chez M. A. Morel, libraire, rue Royale, une petite brochure dans laquelle M. Cabache s'est attaché à exposer d'une manière concrète, la méthode qui est employée dans son établissement. 6 fev—8 2pe

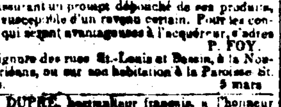

A VENDRE.

UNE habitation située dans la paroisse St. Charles, à huit lieues environ au dessus de la Nelle Orléans et du même bord, du fleuve mesurant deux arpents de face au Mississippi, sur quarante arpens de profondeur. Il y existe plusieurs Edifices que l'on pourrait augmenter à peu de frais. La terre est très productive, bien boisée, et sa proximité de cette ville, en lui assurant un prompt débouché de ses produits, la rend susceptible d'un revenu certain. Pour les conditions, qui seront avantageuses à l'acquéreur, s'adresser à P. FOY.

Encoignure des rues St. Louis et Bassin, à la Nouvelle Orléans, ou sur son habitation à la Paroisse St. Jacques. 5 mars

M. R. DUPRE, horticulteur français, a l'honneur d'annoncer aux amateurs, qu'il a importé à la Nouvelle Orléans, une riche collection de plantes d'agrément, d'arbres fruitiers, de vignes de première qualité, oignons, graines de fleurs et de plantes, potagères.

Les amateurs qui voudront bien l'honorer de leur visite trouveront chez lui la réalité dans les espèces et dans les prix. Il s'est établi, dans le passage de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti et compte ne rester que 7 ou 8 jours au plus dans cette ville.

6 mars

AVIS—Les créanciers à la succession de feu Mme Clémence Roquigny, décédée veuve de Mr. Joseph Rabassa, sont requis à présenter, dans les dix jours de cette date, la note de ce qui peut leur être dû, à M. Félix de Armas, notaire public, (rue Royale No. 150) le dernier nommé exécuteur testamentaire de la défunte. 3 mars—5 3pe

CARTES A JOUER—Simpson, Hart & Co. viennent de recevoir en main, un grand assortiment de cartes à jouer Allemandes et Françaises, de diverses qualités, qu'ils offrent à vendre à bon marché, au No 79 rue de Chartres. 10 fev 6m

CHANGEMENT DE DOMICILE.

ALEX. PAYA & Co. ont transporté leur magasin du No. 19, au No. 34, rue de Chartres entre Bienville et Douane.

3 mars—10 A. PAYA & Co.

PAROISSE DE JEFFERSON—Cour des Preuves—Succession de Thomas J. Butler—Avis est donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication les raisons pour lesquelles le compte présenté par Joseph Butler, administrateur de ladite succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

F. DUGUE. Juge.

26 fev

PAROISSE DE JEFFERSON—Cour des Preuves—Succession de S. G. Clark—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication les raisons pour lesquelles le compte présenté par S. A. Belden, exécuteur testamentaire ne serait pas approuvé et homologué.

26 fev F. DUGUE. Juge.

Ventes à l'Encan:

PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu vendredi, 9 du courant, à 10 heures et demie, au magasin d'encan de J. Landis & Co., rue Poydras, no. 14, sous l'inspection des gardiens du port,

[illegible] Riz, endommagés à bord de la goëlette Tallahassee, de New York, et vendus pour compte de qui il appartiendra.

Conditions comptant.

AUSSI—Sous l'inspection des gardiens du port, et pour compte de qui il appartiendra, 5 balles toiles à draps, endommagées à bord du navire Sleights, de Boston.

Conditions comptant 7 mars—2

PAR BOUNY & GUINAULT.

IL sera vendu vendredi 9 du courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre Chartres et Royale.

Le nègre DICK, âgé d'environ 35 ans, fort, robuste, très bien constitué, parlant l'anglais et le français, bon commandeur, recommandé et très intelligent.

TONNY âgé d'environ 35 ans, bon charron, charpentier très laborieux et excellent sujet.

La négresse Anna Jackson, femme de Tonny, excellente blanchisseuse, domestique de maison et très recommandée, avec son enfant Lethye, âgé de 15 à 16 mois.

FANCHON, négresse congo, âgée d'environ 40 ans, blanchisseuse, bon pour cuisinière et blanchisseuse, très fidèle recommandée comme très bon sujet.

Tous ces esclaves sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions pour l'esclave Dick $715, au 28 avril 1838, et la balance comptant, pour Tonny, Anna Jackson et leur enfant, $1400 30 au 28 avril 1838, et la balance comptant; et pour Fanchon $345 au 30 mars 1838, et la balance comptant.

Les actes de vente se passeront pardevant J. Cuvillier, not. pub aux frais des acquéreurs. 7 mars—3

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu samedi prochain 10 du courant, à midi précis à la Bourse de la Cité rue St. Louis.

La moitié indivise de trois terrains situés au faubourg Tremé et formant à eux seuls plus de la moitié d'un îlet.

Les dits terrains sont marqués par les nos. 1, 2 et 3 sur un plan particulier dressé par J. Pilié le 30 juin 1831, sur une profondeur plus ou moins grande.

Le no. 1 mesurant 28 pieds de face à la rue St. Bernard, 211 pieds 6 pouces sur une ligne à gauche, 218 pieds 4 pouces sur une ligne à droite qui le sépare du no. 2 s'élargissant à partir de la rue St. Bernard jusqu'à la profondeur totale et 72 pieds 1 pouce sur la ligne du fond.

Le no. 2 mesure 28 pieds de face à la dite rue St. Bernard, 218 pieds 4 pouces sur une ligne à gauche qui le sépare du no. 1, 238 pieds sur une ligne à droite qui le sépare du tout; no 3 s'élargissant également de la façade à la profondeur et 72 pieds 1 pouces sur la ligne du fond.

Le no. 3, mesure 28 pieds 3 pouces de face à la rue St. Bernard, 232 pieds 2 pouces sur une ligne à gauche qui le sépare du lot no. 2 et 253 pieds 8 pouces sur une ligne à droite s'élargissant de la façade à la profondeur et 74 pieds 8 pouces sur la ligne du fond.

Ces terrains ne sont vendus que pour cause de départ, et conviennent parfaitement pour un jardin. Ces terrains sont fort grands, et correspondent aux rues du faubourg Tremé, Robertson et Claiborne, qui ne tarderont pas à être ouvertes jusque là.

Conditions—1/3 comptant, la balance à 6 et 12 mois de terme en billets endossés à satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Actes de vente pardevant Amédée Ducatel, not. pub. aux frais des acquéreurs. 7 mars—1

PAR J. LE CARPENTIER.

IL sera vendu aujourd'hui mercredi 7 de mars, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale.

Un nègre nommé ALLEN, âgé d'environ 24 ans, sans bon forgeron, et un peu peintre, et bon garçon du reste, garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: comptant. L'acte de vente sera passé pardevant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 7 mars—1

PAR M. BARNETT, Snr.

IL sera vendu jeudi, 8 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.

Le mulâtre nommé JEAN BAPTISTE, créole du pays, âgé d'environ 30 ans, bon charretier, un peu charpentier, s'entendant à la maçonnerie et bon maraîcher.

Conditions—moitié comptant et la balance à 6 et 12 mois en billets endossés à satisfaction avec hypothèque. Le vendeur désire que l'esclave soit vendu pour demeurer en ville. 7 mars—2

PAR SOLOMON HIGH

IL sera vendu, vendredi prochain, 9 du courant, à son magasin d'encan, no. 49, rue du Camp.

[illegible] balles toile écrue endommagée à bord du navire Brazillian, à son arrivée de Boston, à la Nouvelle Orléans; les marchandises seront vendues pour compte de qui il appartiendra.

Conditions comptant. 7 mars—3

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu, jeudi prochain, 8 du courant, à midi, à la Nouvelle Bourse, rue St. Louis.

Un terrain situé en cette ville, rue Bourgogne, entre les rues St. Louis et Conti, mesurant 34 pieds 2 1/3 pouces de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 120 pieds, le tout mesure française, il existe sur le dit terrain une maison briquetée entre poteaux et couverte en bardeaux composée de 4 appartemens, une galerie et des cabinets, écuries bâtisses en bardeaux de terre.

Conditions—Moitié comptant, la balance à 1 et 2 ans en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, chez W. Boswell not. pub. 6 mars—3

PAR M. BARNETT Snr.

IL sera vendu jeudi prochain 8 du courant, à midi, à la Nouvelle Bourse, rue St. Louis

UNE MAISON brique et entre poteaux, couverte en ardoises, de six appartements à feu, comme haute en briques couverte en ardoises, de quatre appartemens, latrines, puits, cour carrelée &c. Le tout sur un terrain de 34 pieds 9 pouces de face, 70 pieds de profondeur, mesure française, situé rue Ste. Anne No 140.

Cette maison commode et bien bâtie est d'une facile distribution en deux parties et, ainsi, en conséquence, être louée à deux locataires, ayant une porte de cour de chaque côté.

Conditions—6, 12 et 18 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et outre la garantie de hypothèque spéciale les billets porteront un intérêt à raison de 10 pour cent l'an, à dater de leur échéance, jusqu'au parfait paiement.

Acte de vente pardevant C. Pollock notaire public aux frais de l'acquéreur 6 mars—4

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Vente de riches bijouteries.

MERCREDI, 7 du courant, il sera vendu au No 81, rue de Chartres, à 11 heures du matin, sans réserve; un assortiment de riches bijouteries, consistant en or, diamants, émeraudes, rubis et autres pierres précieuses, montées sur agrafes, bagues et boucles d'oreilles; aussi, montres unies, en or, belles montres en or, chaînes pour hommes et pour femmes, de la dernière mode; montres en or et en argent; cuillères en argent, dits à soupe, &c. Une superbe horloge régulateur-pendule, d'une grande dimension, convenable à une banque ou à une compagnie d'assurance, deux boîtes de compter en acajou, et une quantité de marchandises et bijouteries plaquées.

Conditions à la vente.

Des catalogues de ces articles seront délivrés au magasin des encanteurs, et l'on peut examiner les objets avant la vente. 5 mars—3

PAR DEJOUX & FERNANDEZ.

IL sera vendu jeudi prochain, 8 mars présent mois, à trois heures et demie P. M. un fond de cabaret situé près de la Vieille Levée, No. 135, entre les rues Ursulines et St.-Philippe, consistant en

VINS, LIQUEURS ASSORTIS, MALAGA, FICELLE, COMPTOIRS ET ETAGERES.

Conditions: comptant. 5 mars—4

PAR J. LEVY.

IL sera vendu Mercredi, 7 du courant, au No 53, rue des Magasins, pour clore une consignation,

300 Paniers Champagne de la marque de la Clef, et en bon ordre. 5 mars—3

PAR DUTILLET & DELERY, & BARNETT

IL sera vendu Jeudi 15 du courant à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Royale et Chartres. PLUSIEURS BELLES PROPRIETES EN BRIQUES: briquetées entre poteaux. Plusieurs lots de terre situés en cette ville et dans la Troisième Municipalité les plans des dites propriétés seront exposés à la susdite Bourse, mercredi 7 du courant. Les personnes désirant en faire acquisition pourront aller les visiter, les conditions seront un quart comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans. 5 mars—10

PAR F. E. TRICOU.

IL sera vendu le Samedi, 10 mars, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre Chartres et Royale, les esclaves suivans:

CHARLOTTE, négresse âgée de 34 ans, cuisinière, gardienne d'enfants et domestique de maison, avec ses deux enfans, Francis, mulâtre âgé de 7 ans et Perry, nègre, âgé de cinq ans.

CLARISSE, négresse, âgée de 30 ans, domestique de maison et un peu couturière, avec ses deux enfans, Marguerite négresse, âgée de 14 ans, gardienne d'enfans et domestique de maison, et William âgé de 7 ans.

SANTI, négresse, âgée de 28 ans, un peu cuisinière, blanchisseuse et domestique de maison.

Conditions—6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque, jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez P. Lacoste, notaire, aux frais des acquéreurs. 5 mars—6

PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu le Jeudi, 5 avril prochain, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 25 fev. 1838, et pour compte de la succession de feu Félix Plaix.

LES ESCLAVES SUIVANS, SAVOIR.

Lally, négresse âgée d'environ 48 ans.

Nénaïde, griffonne âgée d'environ 18 ans.

Lucile, négresse âgée d'environ 18 ans et sa fille Fanny âgée d'environ 3 ans.

et Henry nègre âgé d'environ 18 ans.

Conditions 1/3 comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 3 mars—29

PAR BOUNY & GUINAULT.

IL sera vendu mercredi prochain, 7 du courant, à midi précis à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale.

Un beau terrain, situé au nouveau faubourg Marigny, ayant trente pieds de face à la rue St. Antoine entre les rues Bons Enfans et Moralès, sur 120 pieds de profondeur. Il existe sur ce lot de terre une petite maison de 2 appartemens, 2 cabinets, galerie, cuisine, écurie etc., le tout en très bon état.

Un autre dit terrain situé dans le même faubourg et dans le même îlet, ayant 30 pieds de face à la rue St. Antoine entre les rues Bons Enfans et Moralès, sur 120 pieds de profondeur. Il existe aussi sur ce lot de terre une maison de 3 appartemens, 2 cabinets et une galerie, le tout est en très bon état.

Un autre dit terrain, situé dans le même faubourg faisant partie du terrain 233 dans l'îlet no 42, ayant mesure française, 30 pieds de face à la rue Moralès, sur 150 pieds de profondeur de la rue St. Antoine et Annonciation. Il existe également sur ce lot de terre une maison de deux appartemens, une galerie, un cabinet, cuisine, puits en briques et une grande écurie de 25 pieds de long, sur 15 de large.

Conditions—Un dixième comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les personnes qui désireront acheter ces propriétés sont invitées à les examiner. 3 mars—4

PAR DEJOUX & FERNANDEZ.

Vente de Syndic.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour du premier district judiciaire, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, daté du 27 février 1838—Il sera vendu, lundi 12 du mois de mars, à 10 heures du matin, le contenu d'un magasin de quincaillerie, rue de la Levée, no. 94 1/2, entre les rues Toulouse et Jefferson, abandonné à ses créanciers par Stephen Bremount, alias Monde.

Conditions de la vente comptant. 1er mars—10

LA LIBRAIRIE COMMERCIALE de la Nelle Orléans, a été transportée à la Bourse des Négocians, rue Royale, en face de la Chambre de Commerce. 6 mars—5

VIEUX MONONGAHELA—15 barils en magasin et à vendre par F. M. GALLWEY, 31, rue de la Commune.

5 mars